



CONVOCAATION À LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir en la salle du « Veräinsbau Koll » à Brouch, jeudi, le 25 mars 2021 à 14.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Droit d'initiative du conseiller communal
- 2- Devis travaux extraordinaires exercice 2021 / approbation
- 3- Titres de recettes / approbation
- 4- Morcellements de terrains / approbations
- 5- Droit de préemption / décisions
- 6- Transactions immobilières / approbation
- 7- Plan pluriannuel financier 2021 / présentation
- 8- Procédure Masterplan / présentation de la démarche
- 9- Emprunt à contracter / modification
- 10- Modification PAG – partie écrite/ saisine
- 11- Subsidés aux associations locales / décisions
- 12- Subsidés aux commerces locaux / décisions
- 13- Commissions consultatives / décisions
 - a. Commission des finances, initiative du conseiller P. Ludwig
 - b. Commission des relations publiques, confirmation du président
- 14- LEADER – Parc « grünes Dreieck » / informations
- 15- Installation photovoltaïque / accord de principe
- 16- Règlements de circulation temporaires / confirmation
- 17- Affaires du personnel communal / discussion (séance à huis clos)

Tuntange, le 19 mars 2021

Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal,



IN.B : Le public est admis à assister aux réunions du conseil communal, néanmoins les « gestes barrière » et le port du masque constituent des mesures de protection obligatoires dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.